Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110123-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	21
Votants	25

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Gérard BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Véronique DUTAY, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Sabine ROULLET, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU, Valérie BERRÉE

Excusés ayant donné procuration : Anaïs ANGÉ à Dominique BOISSEL, Sonia JEAN-MARIE à Catherine ROBIN, Sylvie LEROY à Audrey GRUEL, Thomas SANDER à Antoine MAILLARD

Absents : Céline AMELINE, Daniel GUÉRARD, Anthony LEBORGNE, Chantal PERSAIS

A été nommée secrétaire : Sophie CHAPRON

2026-0110-123 – Affaires Générales : demande de subvention exceptionnelle en cours d'année – association « Bréal Roller »

La collectivité a été saisie, le 5 juin 2026, d'une demande de subvention exceptionnelle en cours d'année présentée par l'association Bréal Roller.

Nouvellement créée, cette association sollicite le soutien de la municipalité afin de permettre la mise en place et le développement de ses activités sur la commune.

L'association a pour objectif de promouvoir la pratique du roller à Bréal-sous-Montfort et souhaite proposer, dès la rentrée, des cours encadrés destinés aux enfants, aux adolescents et aux adultes, quel que soit leur niveau de pratique.

Cette initiative vise à favoriser l'accès à une activité sportive conviviale, inclusive et accessible à tous, tout en contribuant à diversifier l'offre sportive proposée sur le territoire communal.

Afin de débuter cette nouvelle saison dans de bonnes conditions, l'association souhaite procéder à l'acquisition de matériel pédagogique et de sécurité nécessaire au bon déroulement des séances.

Ces équipements permettront notamment de mettre du matériel à disposition des adhérents débutants et de proposer des séances adaptées aux différents niveaux de pratique, dans des conditions de sécurité optimales.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110123-DE

Les acquisitions envisagées concernent notamment :

- du matériel de protection : casques, protège-poignets, genouillères et coudières ;
- du matériel pédagogique destiné à l'apprentissage et au perfectionnement de la pratique du roller ;
- du matériel nécessaire à l'organisation et à la sécurisation des séances.

Le soutien financier sollicité contribuerait directement au lancement des activités de l'association dès la rentrée et lui permettrait d'accueillir ses futurs adhérents dans de bonnes conditions.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique sportive et associative de la commune. Il participe à l'enrichissement de l'offre d'activités sportives locales et au développement de nouvelles pratiques accessibles à différents publics.

L'accompagnement de cette nouvelle association permettrait ainsi de favoriser la pratique sportive, notamment auprès des jeunes, tout en soutenant le dynamisme du tissu associatif communal.

Au regard de l'intérêt de ce projet pour la commune et de la volonté de soutenir le développement de nouvelles pratiques sportives, il est proposé au Conseil municipal d'accorder à l'association Bréal Roller une subvention exceptionnelle en cours d'année, destinée à contribuer au financement des équipements nécessaires au lancement de ses activités.
Le montant de la subvention proposée est fixé à 250,00 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 250,00 € à l'association Bréal Roller ;
- Autorise le versement de cette subvention, selon les modalités administratives et comptables en vigueur ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal
- Autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat du vote : pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Sophie CHAPRON